

LE BULLETIN

REGROUPEMENT DES NARCOLEPTIQUES DU QUÉBEC

Association de personnes atteintes de déficiences reliées au sommeil

janvier-février 1994

n° enregistrement: 0918771 - 09



Avant l'assemblée générale, le 26 février prochain, une petite sieste, préférablement silencieuse, semble toute indiquée pour rester en forme.

Montréal: (514) 653-7746; Granby: (514) 777-7304 et Québec: (418) 622-1393

NOUVELLES EN BREF !!!

Rencontre

Justement, vous êtes invité à la prochaine assemblée générale annuelle, samedi 26 février 1993, à 10 heures, au 1199 rue de Bleury (en face du Gesù), à Montréal. Au programme: élections, visionnement de bandes vidéo, goûter, rencontre d'échange et d'information. Renseignements:

Montréal: (514) 653-7746; Granby: (514) 777-7304
et Québec: (418) 622-1393.

Renouvellement de cotisation.

Il n'y a pas que les gens qui dorment le jour qui peuvent être membres de l'association, vous le saviez, sans doute.

Des lits pour dormir, à Québec.

Grâce à deux lits disponibles, le docteur Siries peut maintenant recevoir certains patients à l'Hôpital Laval, à Québec pour effectuer des tests de nuit. (Journal de Québec)

Il existe aussi, un nouveau laboratoire du sommeil au Centre Jeremy-Rill, de l'Hôpital de Montréal pour enfants. La recherche porte principalement sur le syndrome de mort subite chez les bébés entre l'âge d'un mois et d'un an.

(La Presse, 11 avril 1992, A20.)

Avis de recherche

Et la vallée du Lac Saint-Jean? Vous connaissez? Nous aimerions prendre contact avec des gens touchés par la narcolepsie qui habitent cette région.

le 17 décembre 1993.

Regroupement des Narcoleptiques du Québec

PROJET D'AMENDEMENT A UN REGLEMENT

=====

Ref.: ARTICLE 46. PROCEDURES D'AMENDEMENT

Après leur approbation par l'assemblée générale, les nouveaux règlements entrent en vigueur dès lors;

-Tout projet d'amendement au présent règlement doit être proposé par écrit par un membre et le texte du projet doit être déposé au siège social, au moins deux (2) mois avant la tenue de l'assemblée générale ou l'amendement au règlement sera étudié. Le secrétaire doit alors adresser à tous les membres un avis de la proposition d'amendement et copie du projet un (1) mois avant la tenue de ladite assemblée;

-Le vote majoritaire des 2/3 des membres actifs en règle présents à l'assemblée générale, convoquée conformément par avis de convocation est nécessaire à l'amendement d'un règlement.

Ref.: ARTICLE 20.1 DROIT DE VOTE

Seuls les membres actifs et en règle ont droit de vote. De plus, le vote par procuration est prohibé.

CONSIDERANT que l'article (46) du règlement du Regroupement des Narcoleptiques du Québec, permet à un membre de soumettre un projet d'amendement à un règlement, **LA RÉOLUTION SUIVANTE EST SOUMISE AFIN DE PERMETTRE LE VOTE PAR PROCURATION** et conséquemment radier la prohibition du vote par procuration mentionnée à l'article 20.1:

"Il est proposé par Réal Gauthier, appuyé par Roger Clermont que l'article 20.1 "droit de vote" soit amendé pour se lire comme suit: "Seuls les membres actifs et en règle ont droit de vote"

Réal Gauthier

Roger Clermont

Des prix de présence

Un de nos membres, Gilles X..., nous offre des prix de présence pour notre prochaine assemblée générale. Des outils saisonniers de jardin vous attendent pour préparer la venue du printemps.

Une compagnie pharmaceutique s'implique

SOLUTIONS SOMMEIL

Tel est le titre d'une série de 9 brochures récemment publiées (1992) par Rhône-Poulenc Rorer Canada Inc. Sous les auspices de Sleep/Wake Disorders Canada/ Affections du sommeil/éveil Canada ainsi que par la Société canadienne du Sommeil.

Voir particulièrement la brochure n°4 -HYPERMOMNOLENCE- DIURNE.

Vous pouvez vous la procurer chez Rhône-Poulenc- Productions. La personne responsable est madame Vicky Karoutas: 384-8220.

Découverte médicale

Paris.- Le docteur Stéphane Leduc, professeur émérite de l'école de Médecine de Nantes, a découvert le moyen de causer le sommeil par l'électricité, pour remplacer le chloroforme et autres anesthésiques dans toutes les opérations chirurgicales.

Le docteur a fait des expériences sur des chiens et sur lui-même. Toutes ont été couronnées de succès. On prête à cette méthode de grands avantages sur celle des anesthésiques. Et cela au début du siècle!

(La Patrie, 14 septembre 1907, p.4)

